

RIPOSTE

Réseau Inter Professionnel d'Ouverture Sociale et Territoriale

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019



LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Avril 2020

Table des matières

<i>Introduction</i>	3
1. Contexte d'intervention	4
1.1. Le cadre règlementaire de la Prévention Spécialisée	4
1.2. L'équipe.....	5
2. Les différentes réunions	5
2.1. Les réunions internes	5
2.1.1. La réunion de service hebdomadaire	5
2.1.2. La réunion interservices	5
2.1.3. La réunion mensuelle d'analyse des pratiques professionnelles.....	5
2.2. Les réunions partenariales.....	5
2.2.1. La commission Garantie Jeunes	5
2.2.2. Les réunions Inter-prev'.....	6
2.2.3 La Commission Inter Partenariale Jeunes	6
3. Le public accompagné	8
4. Les chantiers loisirs	14
5. La Prévention Spécialisée au cœur des établissements scolaires	22
5.1. Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus	22
5.2. Interventions en classe relais.....	23
5.3. Interventions au collège Saint-Jean.....	25
5.3.1. Interventions collectives.....	25
5.3.2. Interventions individuelles :	25
6. La Prévention Spécialisée et le Centre Ados « La CASA »	26
7. La Prévention Spécialisée et la Maison Des Adolescents	27
7.1. Radéo	27
7.2. Le dispositif Avenir Santé	27
8. L'intervention au festival « Zion Garden »	27
Conclusion et perspectives 2020	29

Introduction

Le service de Prévention Spécialisée RIPOSTE a ouvert en 2009 à la demande du Conseil Départemental dont la convention signée précise sur ce point en son article 2 :

« L'association s'engage à mener son action de Prévention Spécialisée sur la commune de Bagnols-sur-Cèze, auprès des jeunes de 12 à 25 ans, en particulier les 12/18 ans, et de leurs familles, en difficulté ou en rupture avec leur milieu, dans le but de prévenir leur marginalisation et de faciliter leur insertion ».

Nous verrons qu'en 2019, l'équipe des deux éducatrices s'est encore pleinement engagée en ce sens.

L'année 2019 a été ponctuée par l'évaluation externe qui a permis d'une part de revisiter et questionner les interventions mises en œuvre dans le cadre du plan d'actions de l'évaluation interne menée en 2017, et d'autre part de soulever la problématique récurrente du manque de moyens humains affectés à ce service. Un nouveau plan d'actions sera mis en œuvre en 2020.

Depuis 2016, les Préventions Spécialisées du Gard ont connu des coupes budgétaires ainsi que pour le service de Prévention Spécialisée de RIPOSTE, cette coupure pourrait être fatale. Une disparition programmée qui semble entrer en contradiction avec l'augmentation des jeunes en rupture familiale, sans logement ni emploi, un risque de marginalisation majeur, se profile. Par ailleurs, les Hébergements d'Urgence tels qu'ils sont mis en œuvre actuellement sur le territoire, ne sont pas adaptés à ce public ; nous sommes face à une impasse pour les orientations à proposer. Malgré la volonté du gouvernement de s'appuyer sur cette forme originale de travail social pour prévenir les risques de marginalisation et de radicalisation religieuse, le manque de moyens humains est à déplorer pour ce jeune public et crée une insécurité dans ce service qui continue à assurer courageusement ses missions.

Outre les accompagnements individuels qui demandent un investissement important, l'équipe continue ses actions collectives, notamment avec le renforcement des actions en milieu scolaire.

L'action phare reste, pour 2019, les chantiers loisirs. Le point fort des chantiers loisirs se manifeste par une action citoyenne au cœur du quartier, créant de l'animation et du lien social. Au-delà de la valorisation financière, les jeunes sont fiers de participer à la rénovation des bas et halls d'immeubles. Ils ont également manifesté leur intérêt de découvrir le travail de la terre au jardin partagé de l'association. La liste d'attente pour participer à ces chantiers témoigne de l'intérêt des jeunes pour cette action hebdomadaire. Le challenge pour 2020 consistera à créer des passerelles pour développer des actions mixant les générations. Axe que nous avons intérêt à réfléchir collectivement dans l'objectif d'accompagner la parentalité.

Nous verrons en effet que les ruptures familiales représentent une difficulté récurrente, au même titre que la précarité financière.

1. Contexte d'intervention

1.1. Le cadre réglementaire de la Prévention Spécialisée

La loi du 6 janvier 1986 a transféré aux présidents de Conseils Généraux les compétences de l'Aide Sociale à l'Enfance, dont la Prévention Spécialisée est l'une des missions. Celle-ci est précisée dans les articles L 121-2 et L 221-1 du code de l'action sociale et des familles qui stipule que le département a « une mission de prévention de la marginalisation et d'aide à l'insertion dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale ».

L'ordonnance du 1er décembre 2005 relative aux procédures d'admission à l'aide sociale et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux qui assimilent les structures de Prévention Spécialisée à des établissements sociaux et médico-sociaux relèvent désormais de la loi du 2 janvier 2002, réformant l'action sociale.

La Prévention Spécialisée s'inscrit dans la politique de protection de l'enfance dont les orientations sont déclinées dans le schéma départemental de protection de l'enfance et plus largement dans les politiques sociales, urbaines, économiques et culturelles du département. Dans le domaine de la protection de l'enfance, la prévention concerne aussi bien la prévention des inadaptations sociales que la prévention de la maltraitance mais aussi de la délinquance et des conduites à risques. Elle prend en compte les données de contexte départemental, local et national, afin de s'inscrire dans une logique de politique globale d'action sociale.

La Prévention Spécialisée et les éducateurs de ce secteur d'activité, bien que travaillant généralement pour des associations, exercent donc leur travail dans le cadre "d'une mission de service public". Ce type de politique d'aide à la jeunesse est le dernier recours face à l'échec des autres démarches éducatives institutionnelles. Il vise à favoriser la reconstruction des liens sociaux, une meilleure intégration des jeunes en rupture, ainsi que la lutte contre l'exclusion sous toutes ses formes.

La Prévention Spécialisée se caractérise par :

- L'absence de mandat individualisé. Aujourd'hui il reste une posture, mais les professionnels de la Prévention Spécialisée sont tenus au "secret professionnel de mission", car ils interviennent dans le cadre d'une mission d'aide Sociale à l'Enfance.
- La libre adhésion.
- La garantie de l'anonymat.

Ce type de politique publique, d'aide à la jeunesse, est encadré par des lois. En particulier par la loi de décentralisation du 6 janvier 1986 et sont inscrites dans le Code de l'action sociale et des familles qui par exemple définit que la prévention est une prestation de l'Aide Sociale à l'Enfance.

1.2. L'équipe

L'équipe est composée de :

- **1** directeur
- **1** chef de service
- **1** comptable
- **2** éducatrices spécialisées à temps plein

2. Les différentes réunions

2.1. Les réunions internes

2.1.1. La réunion de service hebdomadaire

Elle réunit les deux éducateurs spécialisés et la cheffe de service éducatif.

Il s'agit dans un premier temps d'aborder 1 ou 2 situations avec la psychologue de l'association. Un second temps est prévu pour aborder les aspects organisationnels en fonction des interventions prévues.

2.1.2. La réunion interservices

Cette réunion d'une heure est hebdomadaire et rassemble l'ensemble des services de l'association. Il est question des usagers accompagnés en commun. Cette instance est particulièrement orientée vers les publics en errance de moins de 25 ans. Elle concerne donc l'ensemble des professionnels du service Hébergement d'Urgence, de l'accueil de jour, du pôle Accès à la santé (toxicomanie) et du service de Prévention Spécialisée.

2.1.3. La réunion mensuelle d'analyse des pratiques professionnelles

Depuis la fin de l'année 2018, un espace d'analyse des pratiques professionnelles avec un psychologue extérieur a lieu une fois par mois.

2.2. Les réunions partenariales

2.2.1. La commission Garantie Jeunes

Avant l'entrée en Garantie Jeunes, les dossiers des jeunes passent par une commission afin de faire valider leur demande.

Nous intervenons à raison d'une fois par mois dans cette commission depuis août 2016.

Nous avons été sollicités par la Mission Locale Jeunes car notre présence est importante afin de pouvoir donner notre avis sur les bénéficiaires que pourrait avoir la Garantie Jeunes sur les jeunes que nous accompagnons et sur les situations parfois compliquées de certains.

L'objectif principal pour le service est d'accentuer le travail partenarial avec la Mission Locale Jeunes et de pouvoir soutenir et accompagner les jeunes dans leur démarche.

Sur l'année **2019**, **240** jeunes sont entrés en Garantie Jeunes.

2.2.2. Les réunions Inter-prev'

Ces réunions rassemblent tous les services de Prévention Spécialisée du Gard. Nous nous rencontrons afin de faire évoluer nos pratiques auprès des jeunes de 12 à 25 ans.

Compte tenu que nous sommes le plus petit service de Prévention Spécialisée du département, il est important pour notre pratique de pouvoir être en lien avec d'autres professionnels. Les échanges lors de ces réunions « inter prev' » nous permettent de confronter nos points de vue, d'échanger sur nos pratiques parfois différentes et se questionner sur des problématiques communes. Le contexte actuel des services de Prévention Spécialisée, et plus particulièrement celui de notre territoire, nécessite une réelle implication et engagement afin de rendre visibles et compréhensibles nos actions.

2.2.3 La Commission Inter Partenariale Jeunes

Comme depuis déjà plusieurs années, la CIPJ est organisée une fois par mois (sauf en août) par le Service Social et Territorial du Gard Rhodanien situé au Centre Médico-Social de Bagnols-sur-Cèze.

Cette commission réunit différents partenaires tels que le SST, les CCAS de Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit, la Mission Locale Jeunes, l'ASE, le STI, la PJJ, l'association Pluriels, le CPEAGL, la Prévention Spécialisée.

C'est une réunion de 2 heures au cours de laquelle nous évoquons les situations de jeunes de 17 à 25 ans en grande difficulté et pour lesquels nous cherchons des solutions d'accompagnement.

Au cours de l'année 2019, nous avons évoqué **18** situations différentes dont **1** situation de couple. Nous avons donc échangé sur les situations de **19** jeunes.

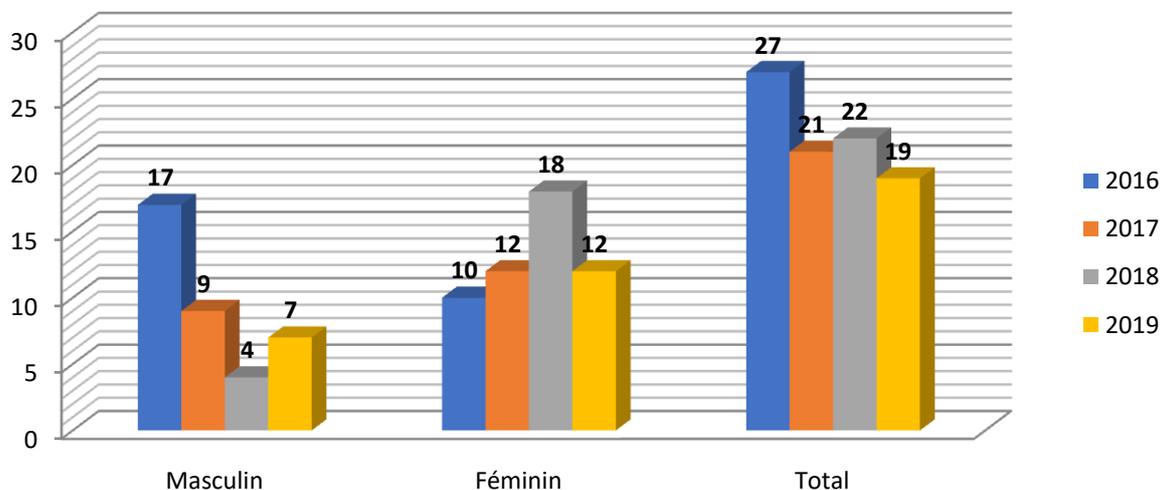
La situation de chacun des jeunes est présentée et travaillée sur une ou plusieurs réunions. Les CIPJ font partie des instances incontournables et indispensables de notre service de Prévention Spécialisée. En effet, dans le cadre de nos accompagnements individuels, notamment vers le droit commun, nous constatons l'intérêt et l'efficacité du travail en réseau.

Ainsi, en exposant une situation simultanément aux divers partenaires, nous favorisons les échanges pluridisciplinaires et permettons de faire émerger des pistes de travail et de réflexion.

Nous constatons également que bien souvent, pour les jeunes dont la situation a été évoquée en CIPJ, l'accompagnement et la prise de relai par les différents partenaires se font plus facilement. En effet, pour certains jeunes très éloignés du droit commun, la CIPJ est un premier contact avec les services du département ou la ML. Bien que non présents lors des commissions, ces jeunes sont tenus informés des échanges et des pistes de travail évoqués. Si les jeunes semblent rassurés que nous puissions faire part de leur situation et de leurs problématiques aux différents partenaires de la commission, il paraît important de souligner qu'il est également primordial pour les professionnels de pouvoir prendre connaissance d'une situation dans sa globalité. Cela permet de proposer des pistes d'accompagnements au plus proche de la réalité de la personne, et de permettre aux différents partenaires de se coordonner pour une meilleure prise en charge.

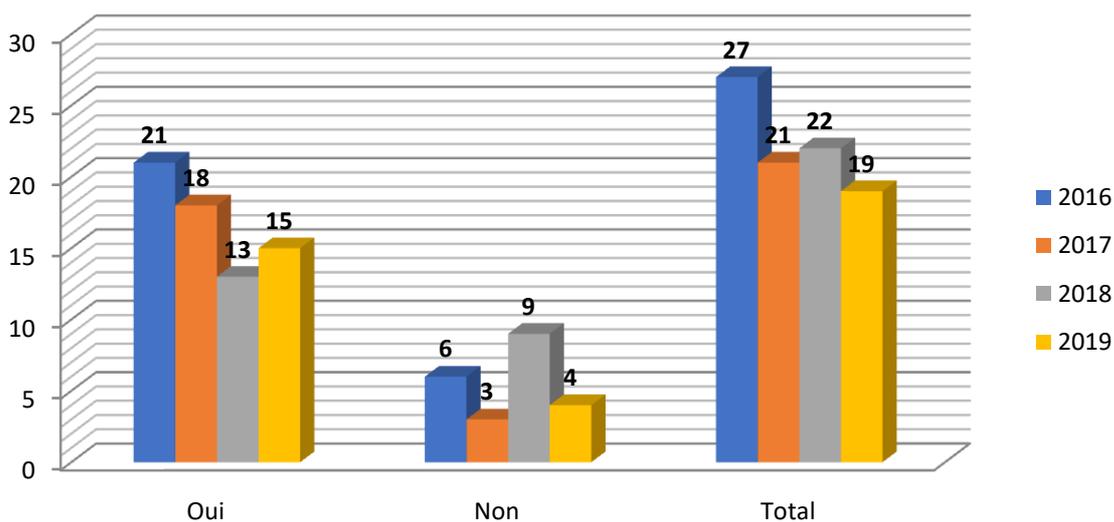
Les chiffres de la Commission Inter Partenariale Jeunes

Genre en nombre



63% des situations concernent des femmes sur 2019

Jeunes connus par le service en nombre



79% des jeunes dont la situation est présentée en CIPJ sont connus par la Prévention Spécialisée (contre **59%** en 2018). Nous sommes donc en lien avec la plupart des jeunes de la ville en grande précarité.

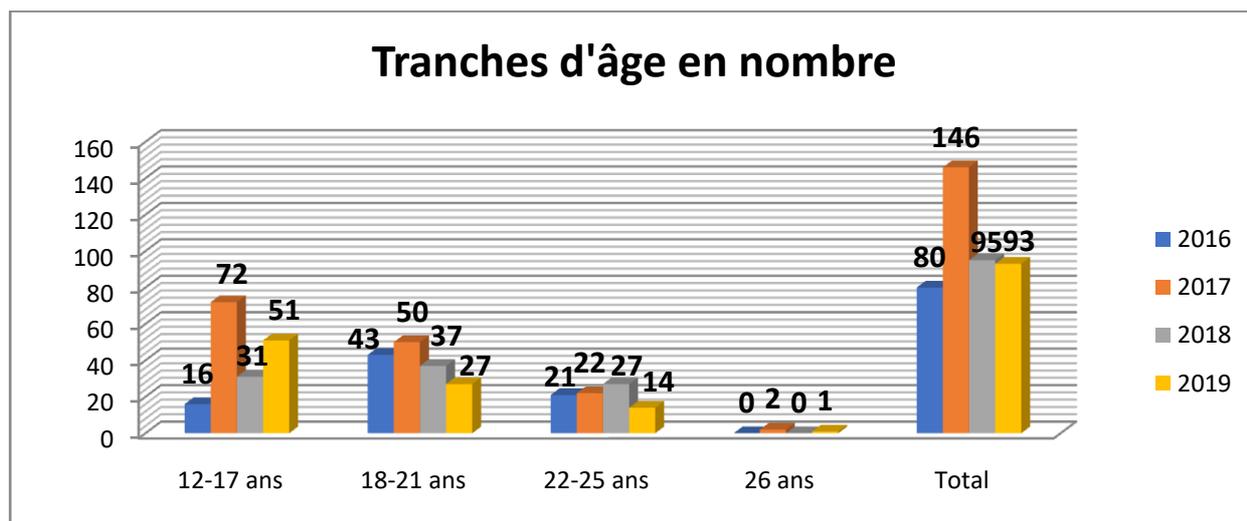
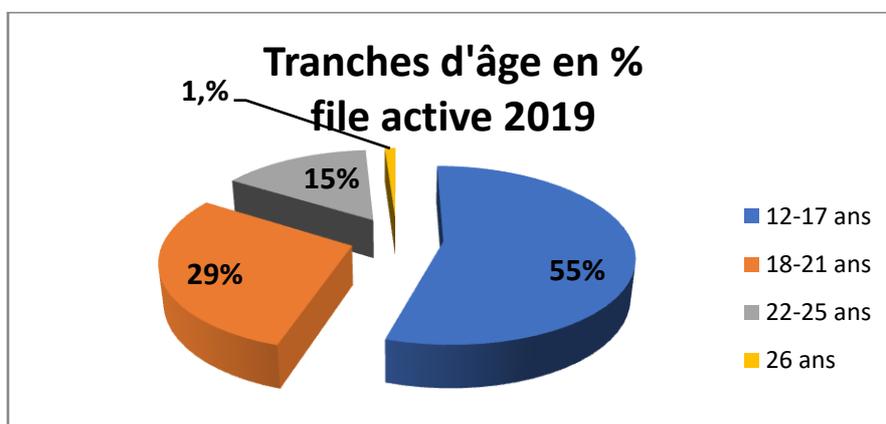
3. Le public accompagné

Nous comptons **93** jeunes dans la file active. Celle-ci regroupe les jeunes qui ont été accompagnés par le service cette année, et ceux qui le sont encore. Les accompagnements ont pu être sur du court, moyen ou long terme.

Cependant, depuis l'an dernier, nous avons décidé d'extraire les jeunes rencontrés ponctuellement sur diverses actions développées ultérieurement, afin d'avoir une meilleure lisibilité sur notre travail.

En parallèle, nous comparerons les **4** dernières années (2016, 2017, 2018 et 2019).

Nous mettrons l'accent sur les rencontres ponctuelles (c'est-à-dire, concernant les jeunes pour lesquels il n'y a pas de suivi éducatif particulier) dans un second temps, au travers, notamment des actions partenariales.



Au cours des années, nous accompagnons de plus en plus de jeunes mineurs grâce aux chantiers loisirs et aux actions au sein des collèges de la Ville. Pour cette année, **55%** des jeunes sont mineurs.

Comme évoqué précédemment, nous rencontrons un nombre important de jeunes mineurs sur l'année 2019. Cette augmentation est en partie liée :

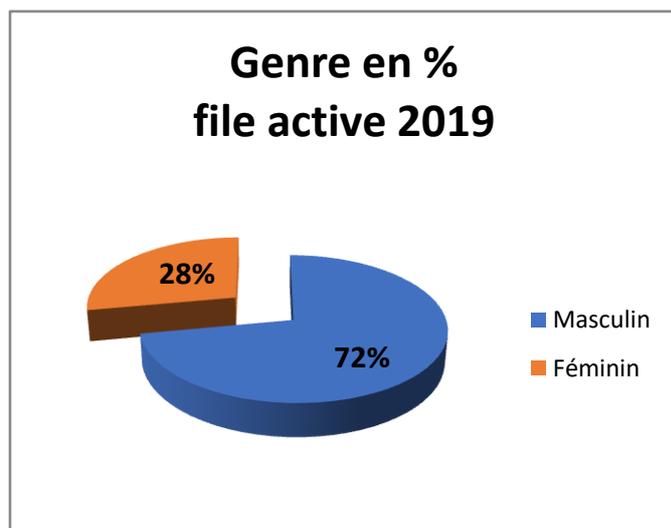
- A nos interventions à la « CASA » qui est le centre ados implanté sur Bagnols-sur-Cèze. Nous évoquons ce partenariat dans une prochaine partie.
- A nos interventions au sein des établissements scolaires.
- Aux chantiers loisirs qui intéressent majoritairement les jeunes de 14 ans.
- A La Pépinière, espace numérique situé au cœur du quartier, au sein duquel nous faisons des permanences fixes.

Zoom sur La Pépinière : Hors périodes de vacances scolaires, le lieu est utilisé par les jeunes, principalement collégiens, qui viennent effectuer leur travail scolaire. Ils investissent ce lieu notamment pour l'accès aux ordinateurs. L'animateur multimédia qui est présent quotidiennement sur La Pépinière apporte son aide aux jeunes lorsqu'ils le sollicitent ; il crée donc du lien.

Étant également salarié de l'association, nous nous rencontrons régulièrement afin de faire le point sur les différents jeunes qui occupent les lieux. De plus, il oriente la plupart des jeunes vers notre service, notamment en leur proposant de venir sur nos temps de permanence.

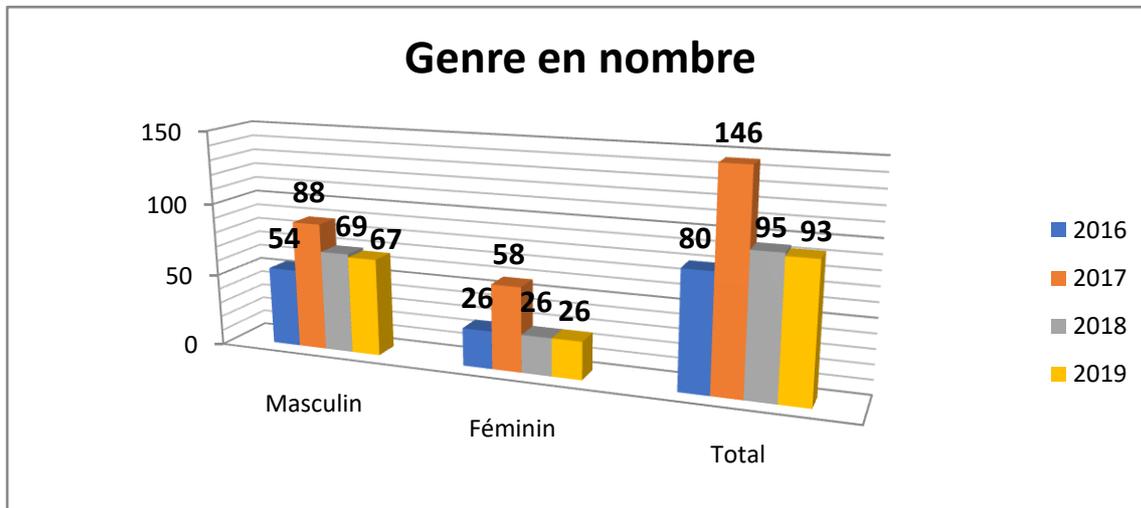
Le travail effectué sur La Pépinière a valorisé notre intervention auprès des jeunes mineurs.

Un de nos objectifs pour l'année 2019 était de créer du lien avec les plus jeunes. En effet, nous estimons que la prévention doit justement être faite en amont afin d'accompagner les jeunes à devenir adultes. Durant les années précédentes, nous avons pu constater, en accompagnant les jeunes majeurs, que la plupart avait un très faible niveau scolaire et des carences (tant en matière de connaissance sur les accès aux droits, qu'éducatives ou encore affectives) qui les mettaient en situation de précarité. Il était alors primordial pour nous de réaliser des actions auprès des plus jeunes afin de prévenir les risques de marginalisation, de décrochage scolaire, de délinquance...



72% des jeunes accompagnés sont de sexe masculin. Cette majorité est identique aux les années précédentes.

Cependant, nous avons de plus en plus de jeunes filles qui participent aux chantiers loisirs, ce que nous mettons en avant dans une autre partie.



Nous sommes amenés à prendre en charge les jeunes pour des raisons multiples et variées. La Prévention Spécialisée met en avant, comme les années précédentes, 2 types de public :

- **Les jeunes entre 12 et 17 ans** qui nous sollicitent particulièrement pour les chantiers loisirs. Nous les rencontrons également dans le cadre scolaire et lors de nos interventions au Centre Ados. Nous parvenons, pour les jeunes mineurs, à être en lien avec les familles. En effet, nous rencontrons les parents pour la participation aux chantiers loisirs, lors des prises en charge ACTE et lors des journées à la CASA. Les accompagnements sont plus orientés vers la scolarité, les difficultés financières et les loisirs.

Il s'agit là de réelles actions de prévention. La majeure partie de ce public de 12/17 ans, ne rencontre pas de difficultés importantes d'insertion sociale. Pour autant, ils sont dans une tranche « charnière » où émergent les premiers questionnements d'orientation, où les relations avec la famille peuvent se complexifier, où les envies et projets peuvent venir se heurter à une réalité économique jusque-là ignorée.

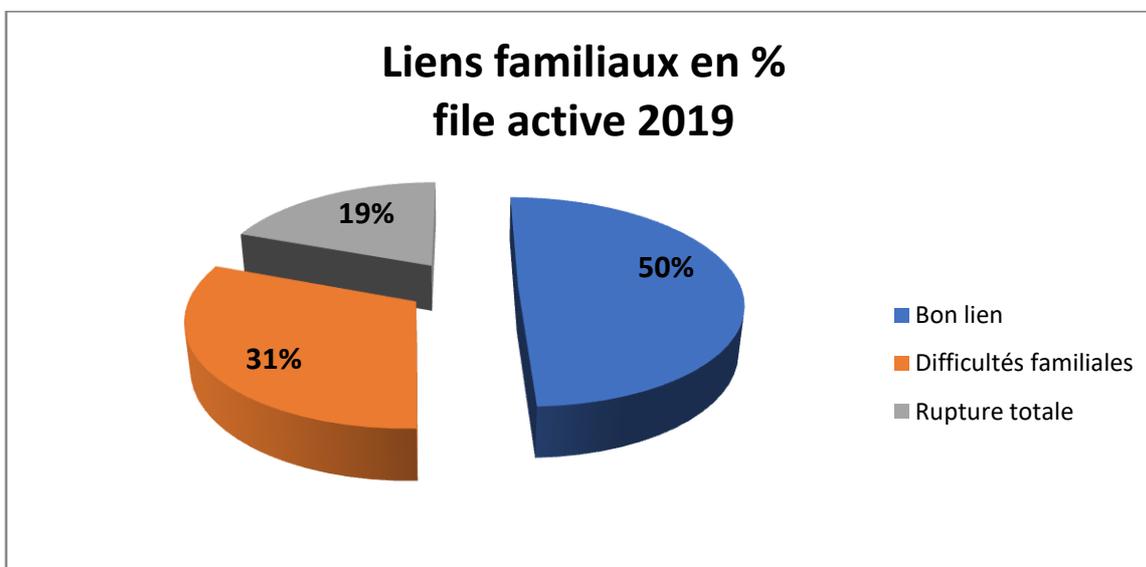
Le service de prévention est alors souvent sollicité par ces jeunes pour des questions ou problématiques ponctuelles (décrochage scolaire par exemple).

A titre d'exemple, la plupart des jeunes participants aux chantiers loisirs ne sont pas accompagnés de manière régulière par le service. Pourtant, ils savent nous solliciter pour des accompagnements à la recherche de stages, pour travailler sur leur orientation, ou pour dénouer un nœud familial. Nous sommes donc repérés.

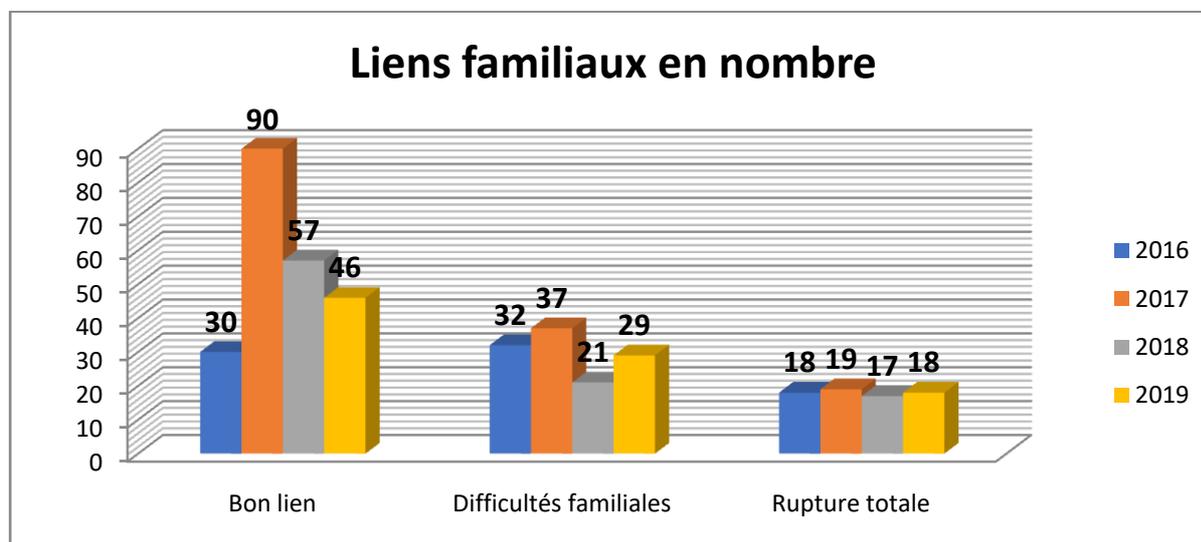
Notre mission de prévention se fait à partir du moment où les jeunes ont pu identifier notre service et sont suffisamment en lien pour venir nous solliciter en cas de besoin. Avec ce public, le travail effectué par notre service est avant tout d'être identifié et repéré. Cela nécessite visibilité une présence régulière. En ce sens, nous avons défini des temps hebdomadaires tous les lundis de 17h à 19h et les mercredis de 13h30 à 19h sur les locaux de La Pépinière afin qu'ils sachent où et quand nous rencontrer.

- **Les jeunes entre 18 et 25 ans** sont souvent en demande d'un accompagnement éducatif plus spécifique qu'ils considèrent comme rassurant : démarches administratives, orientations vers les services de droit commun et vers les dispositifs liés à l'emploi. Concernant les jeunes majeurs en rupture familiale, rencontrer les familles pour recréer du lien reste une démarche complexe.

A noter : sur les 42 jeunes majeurs accompagnés sur l'année 2019, **19** ont ou ont eu un parcours avec l'Aide Sociale à l'Enfance soit **45,3%**. Ces jeunes sont en relations compliquées ou en rupture totale avec leur famille respective. Par conséquent, les jeunes sont réticents à accepter de recréer du lien avec elle et expriment souvent que tout a déjà été mis en place dans ce sens, par leurs éducateurs, lieux de placements lorsqu'ils étaient encore mineurs et pris en charge par l'ASE.



50% des jeunes ont des bons liens avec au moins un de leurs parents. Ce chiffre concerne principalement les mineurs que nous accompagnons. **19%** sont tout de même en rupture totale avec leurs parents.



En fonction des situations des jeunes, nous travaillons avec différents partenaires. Nous relevons un travail partenarial important avec :

- la MLJ, Pôle Emploi pour les démarches socioprofessionnelles,
- le SST, le Pôle Social de l'association et le Secours populaire pour tout ce qui touche à la grande précarité des jeunes, tant sur le logement que sur l'aspect financier.

Sur l'année 2019, un partenariat s'est mis en place avec le PAEJ 30. Nous travaillons ensemble sur des situations communes et les collègues n'hésitent pas à nous orienter des jeunes. Ce travail partenarial est récent mais fonctionne très bien en fonction des missions de chacun des 2 services.

Le travail partenarial est mis en place depuis déjà de nombreuses années, des liens de confiance sont instaurés entre les professionnels. Cela permet d'avoir un suivi global des jeunes accompagnés et de travailler ensemble autour des situations.

Ce travail est à préserver afin que les jeunes puissent bénéficier d'une prise en charge globale.

Les jeunes viennent pour différentes raisons telles que :

- Des démarches administratives

Démarche administrative	Nombre de jeunes accompagnés
Carte nationale d'identité	3
CAF	3
Ouverture droits CPAM ou CMU	6
Impôts	6
Dossier MDPH	3
Logement social	4
Dossier de surendettement	1
Justice / Aide juridictionnelle	3
ASE / Accompagnement Jeune Majeur	3
Démarches inscription/Permis Pôle Emploi	10

- Des accompagnements vers les différents partenaires

Accompagnement vers	Nombre de jeunes accompagnés
SST	9
Pôle emploi	10
MLJ	19
Médecins traitants	8
Psychologues	3

- Des temps d'échanges individuels et/ou collectifs

Dans ce cadre, nous pouvons les recevoir au local, sur l'extérieur ou en leur rendant visite à leur domicile. De plus, nous avons des téléphones portables qui nous permettent d'être joignables plus facilement. Les jeunes n'hésitent pas à nous contacter lorsqu'ils en ressentent le besoin ou lorsqu'ils souhaitent nous rencontrer. Cependant, nous ne nous substituons pas aux potentiels suivis psychologiques que les jeunes peuvent avoir et les orientons lorsque cela peut leur être bénéfique.

Les jeunes que nous accompagnons n'ont, pour la plupart, aucune prise en charge mise en place (ASE, Mission Locale Jeunes...) et nous faisons des accompagnements physiques afin de leur permettre de raccrocher avec les instances qui peuvent leur être bénéfiques.

Sur l'année 2019, **27** jeunes majeurs sont arrivés en étant sans hébergement soit **64%** ; **8** d'entre eux ont intégré un Hébergement d'Urgence.

Évolution concernant l'hébergement	Nombre de jeunes
Toujours sans domicile fixe	5
Hébergement autonome	5
Retour domicile familial	4
Hébergement d'Urgence	8
Hébergement précaire chez un tiers	1
Pas de suite donnée par le jeune	3

Sur le territoire, de nombreux jeunes sont à la rue et nous rencontrons des difficultés face à cette problématique. En effet, il y a peu d'Hébergements d'Urgence (en particulier pour les jeunes) et l'accès au logement n'est pour la plupart pas possible par manque d'un revenu. Nous essayons donc de les réorienter sur les grandes villes telles que Nîmes ou encore Alès mais la plupart des jeunes refusent de quitter la ville par peur de perdre le peu de repères qu'ils ont.

Sur les 42 jeunes majeurs que nous accompagnons, **27** n'ont pas de permis de conduire, soit **64%**. Ceci est un réel frein pour l'insertion des jeunes puisque même lorsqu'ils se rendent dans les agences intérimaires, on leur dit de revenir lorsqu'ils l'auront. L'employabilité étant difficile sans permis de conduire, les jeunes se trouvent en précarité sur le logement en particulier.

En étroite collaboration avec Pôle Emploi et en fonction de leur projet respectif, nous essayons d'avoir des financements afin de pouvoir lever ce frein. Cependant, les délais d'attente sont longs dans les auto-écoles partenaires.

4. Les chantiers loisirs



Les chantiers loisirs ont démarré en fin d'année 2016. Cette action perdure et est bénéfique pour travailler auprès, en particulier, des jeunes mineurs issus des quartiers prioritaires (notamment des Escanaux).

Ils permettent également d'être en relation tant avec :

- les parents des jeunes mineurs que nous rencontrons au moins une fois en amont,
- les habitants du quartier des Escanaux,
- les jeunes qui n'ont pas forcément besoin de suivi éducatif.

Nous notons une certaine précarité financière au sein des familles des jeunes participants.

En effet, certains vont même jusqu'à donner leur **gratification de 15 euros** à leurs parents afin de les aider.

Cette année encore, nous avons décidé de faire des chantiers sur plusieurs lieux :

- au sein de l'association, dans un local normalement destiné aux jeunes,
- au sein du quartier des Escanaux, en partenariat avec Habitat du Gard,
- sur la parcelle de jardin de l'association.

Comme chaque année, les chantiers loisirs sont découpés en trois étapes, l'organisation matérielle, l'organisation humaine et le déroulement du chantier.

En 2019, nous avons repeint des halls d'immeubles du quartier des Escanaux et nous avons préparé la parcelle de jardin et fait quelques plantations. Nous avons également repeint le local du centre-ville du Service de Prévention Spécialisée.

Au cours de l'année 2019, **34** jeunes différents ont participé aux chantiers loisirs pour un total de **97** participations. Les chiffres sont inférieurs aux années 2017 et 2018 suite à l'absence d'un éducateur durant 4 mois.

Les éducateurs ont donc rencontré les parents des **31** mineurs durant l'année 2019. **19** d'entre eux ont participé aux chantiers loisirs sur 2019 et **10** autres sont sur liste d'attente pour participer aux chantiers loisirs de 2020. En effet, nous avons de plus en plus de demandes et les délais d'attente sont entre 1 mois ½ et 2 mois.

Le rapport au temps est une donnée importante dans l'organisation et le sens que nous souhaitons donner à ces chantiers. Nous avons pu constater que des délais d'attente trop longs entre la demande d'un jeune et sa participation pouvaient parfois mettre à mal l'engagement du jeune.

Il s'agit là d'une problématique très présente dans l'accompagnement d'un tel public, « le tout, tout de suite ».

Compte tenu du mode d'approche du public qui est la libre adhésion, nous devons être en capacité de répondre aux demandes quand elles sont formulées et cela afin de ne pas mettre à gêner la relation. Nous nous sommes questionnés sur le nombre de chantiers à proposer, sur les modalités d'encadrement, une éducatrice ou deux ? Sur le nombre de participations possibles pour favoriser le turn-over des jeunes...

Il est ressorti de ces questionnements, qu'il nous semblait important de garder le sens éducatif de ces chantiers.

En termes de relations éducatives, nous constatons que ces temps de chantiers favorisent les échanges, tant entre jeunes qu'avec les éducatrices.

La présence des deux éducatrices est une plus-value pour ces actions, car cela permet d'encadrer matériellement et techniquement le chantier, tout en ayant la possibilité de participer aux échanges, être attentives aux interactions entre les jeunes, ou encore, effectuer notre mission de veille sociale.

Ainsi, bien que certaines modifications soient en réflexion pour améliorer notre action, nous avons pris le parti de garder la présence des deux éducatrices afin de préserver l'action éducatrice.

Lorsque nous sommes **2** sur les chantiers loisirs, une s'occupe de la maintenance et l'autre est plutôt dans l'échange avec les jeunes que ce soit les participants ou tous ceux qui errent dans le quartier. Depuis ce fonctionnement, nous remarquons que nous créons plus de lien avec les jeunes et qu'ils reviennent plus facilement nous solliciter pour d'autres raisons que simplement le fait de participer aux chantiers loisirs.

En effet, sur les **28 jeunes** mineurs qui ont participé aux chantiers loisirs, nous en avons accompagné **20 soit 71%** pour les raisons suivantes :

Raison de l'accompagnement	Nombre de jeunes accompagnés
Recherche de stage	3
Précarité financière (familiale)	1
Scolarité	9
Difficultés familiales	6
Projet individuel ou collectif	3

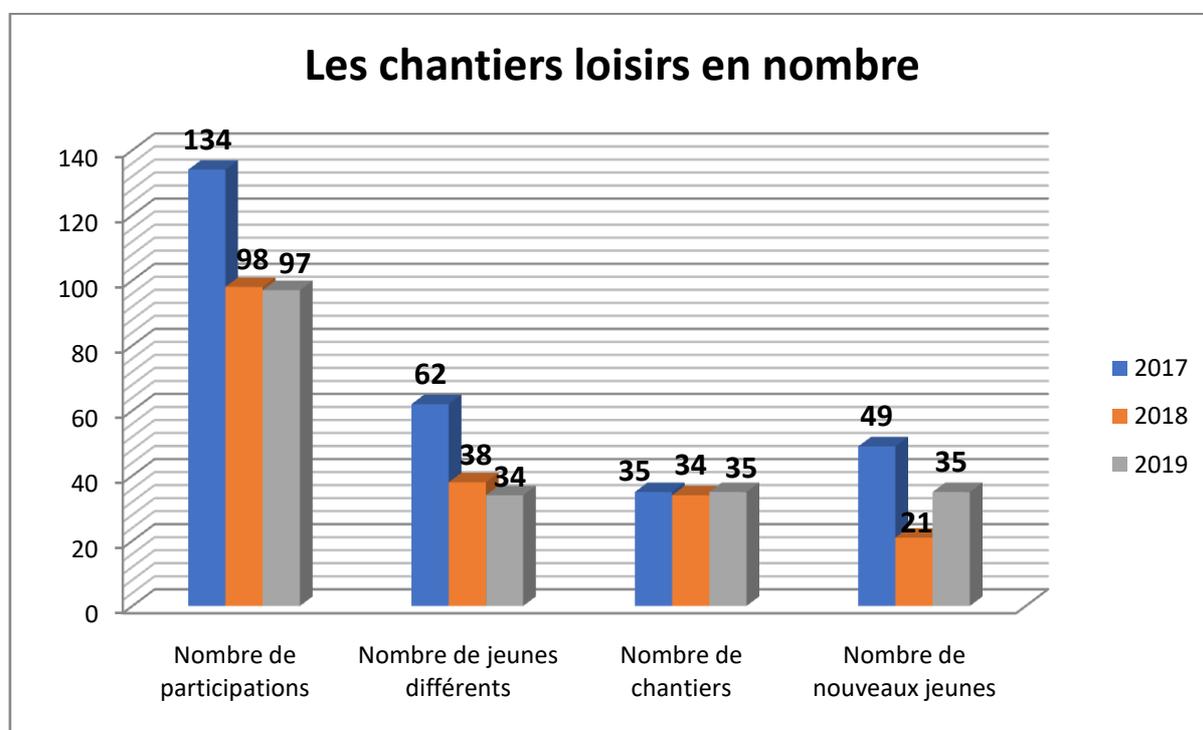
(Certains jeunes ont été accompagnés pour plusieurs raisons.)

Il s'avère que ce choix semble pour l'instant porter ses fruits, puisque d'une part, les jeunes sont en demande de renouveler les chantiers et d'autre part, certains jeunes nous sollicitent suite à ces chantiers pour des problématiques personnelles (scolarité, emploi, loisir, famille...).

De plus, concernant notre mission de veille sociale, nous pouvons mesurer l'impact de ces chantiers sur la population, par les retours et échanges qui ont lieu.

D'autre part, il semblerait que les jeunes aient redonné envie aux adultes du quartier de s'investir au sein de leurs habitats car le centre social du quartier envisage, sur demande des habitants, de mettre en place le même type de chantier peinture pour les montées d'escaliers des immeubles, partie que nous ne pouvons pas repeindre avec les jeunes.

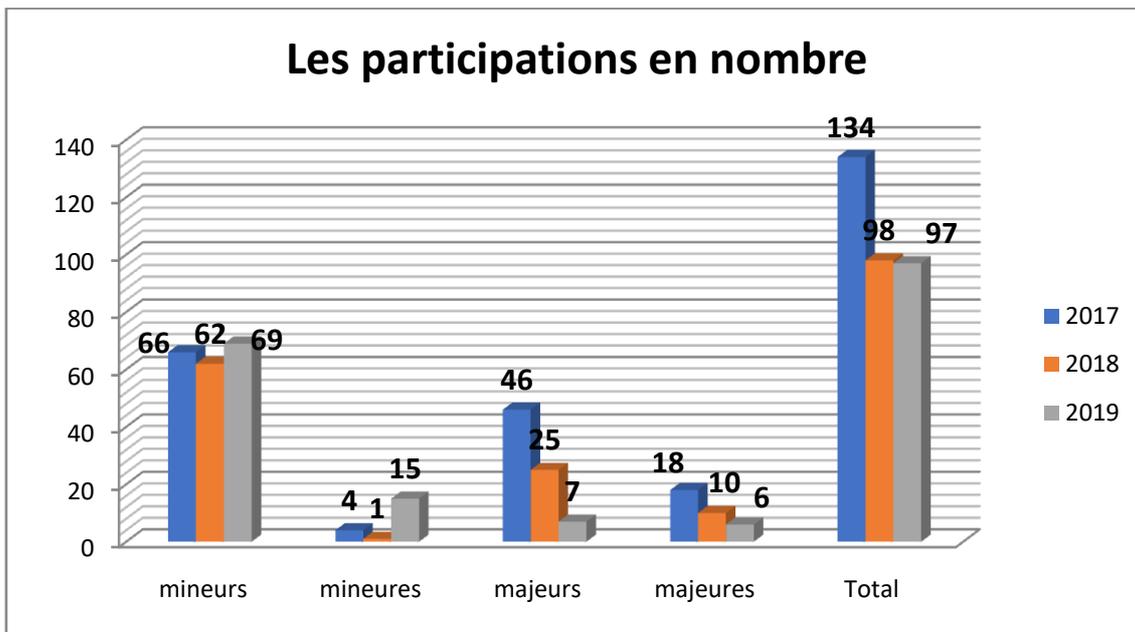
A terme, nous réfléchissons avec les partenaires à formaliser et valoriser ces actions communes qui se trouvent être complémentaires, intergénérationnelles et participatives à la vie du quartier.



Sur les **3 années**, les chiffres sont sensiblement identiques.

Cependant, nous notons une augmentation du nombre de nouveaux jeunes inscrits sur l'année 2019.

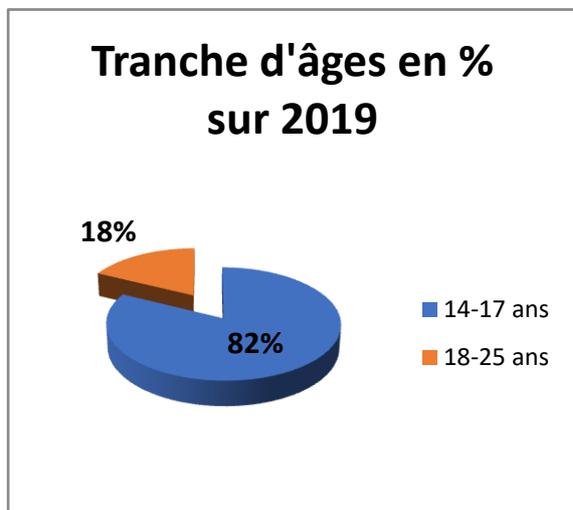
Parmi eux, **10** n'ont pas encore pu participer aux chantiers loisirs, au vu des délais d'attente.



Cette année, seulement **13%** des participations concernent les jeunes majeurs.

En effet, ces jeunes privilégient d'autres dispositifs plus intéressants pour eux d'un point de vue financier tels que la Garantie Jeunes, les chantiers éducatifs et les chantiers d'insertion.

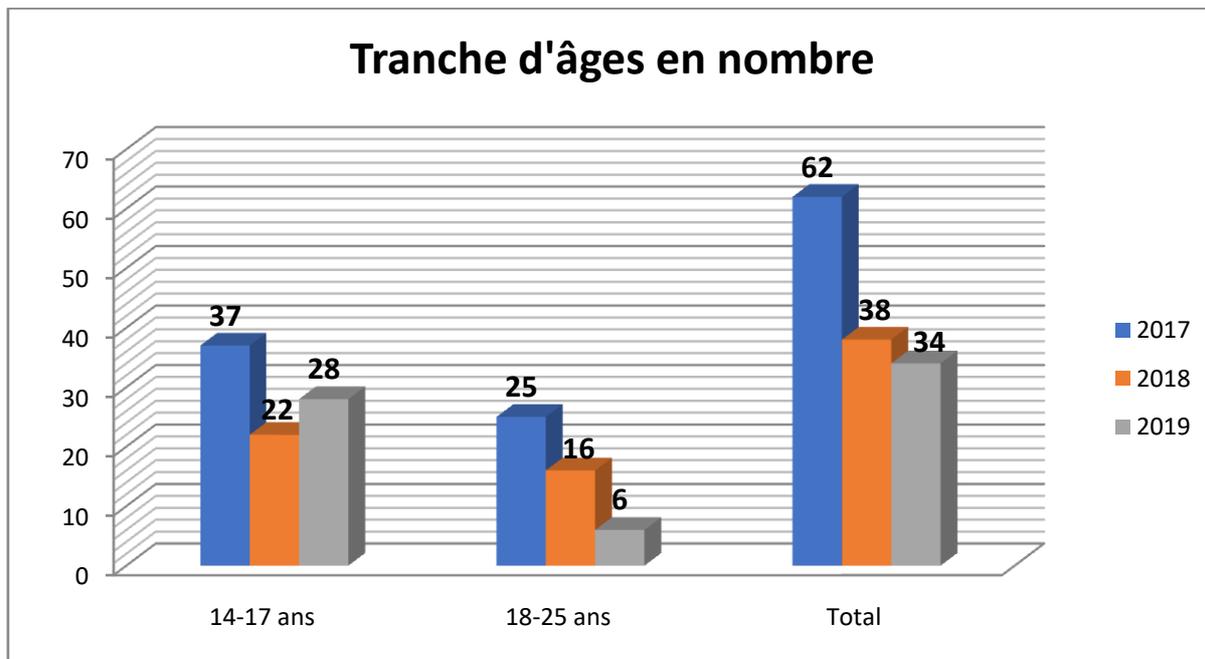
Pour les comparaisons à suivre, nous prenons en compte les différents jeunes qui ont participé aux chantiers loisirs.



Cette année, **82%** des jeunes participants sont mineurs. Le travail au sein du quartier est en perpétuelle croissance.

En effet, de plus en plus de jeunes de 14 ans bénéficient des chantiers loisirs et en parlent autour d'eux.

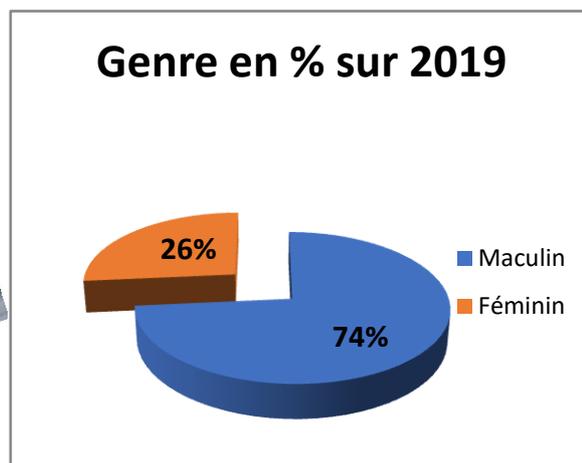
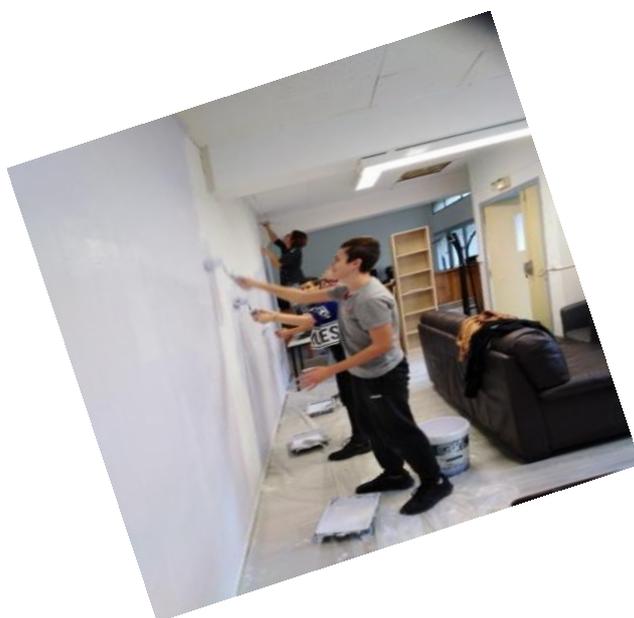
Les jeunes apprécient cette action de par l'intérêt qu'ils portent au quartier au sein duquel ils résident mais également par rapport à la gratification qui leur donne une certaine autonomie.



En comparant les **3 dernières années**, nous constatons une augmentation de participants mineurs.

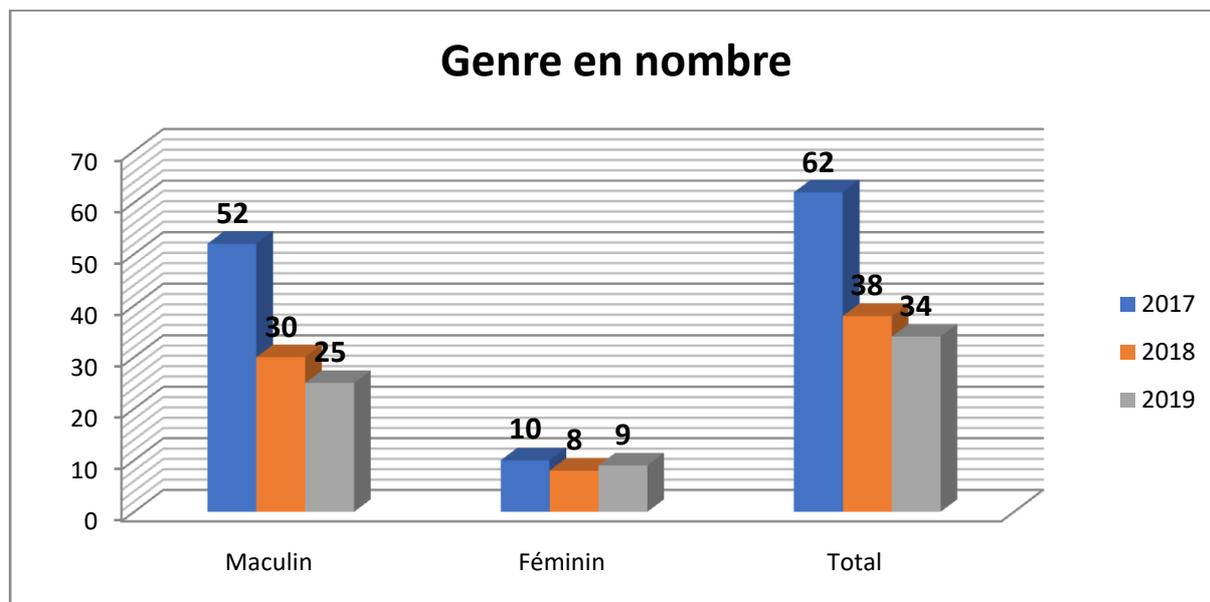
Cependant, les jeunes majeurs sont de moins en moins nombreux à participer aux chantiers loisirs.

Notre présence au sein du quartier, des collèges ou encore du Centre Ados a permis cette augmentation de fréquentations de la part des jeunes mineurs.



Comme chaque année, nous constatons que ce sont principalement des garçons qui font les chantiers loisirs avec **74%** de participation masculine.

Cependant il y a une légère hausse de la participation des filles **26%** contre **21%** l'année dernière. Les filles ne sont généralement pas disponibles le mercredi après-midi pour diverses raisons : elles vont à la mosquée, faire leurs travaux scolaires auprès d'une autre association ou faire les boutiques sur Avignon.



Les mineures sont de plus en plus présentes sur les chantiers loisirs et préfèrent venir à plusieurs.

La présence des filles aux chantiers loisirs est principalement liée à la fréquentation de La Pépinière, l'espace numérique situé au sein du quartier.

Effectivement, la prise de contact avec ce public féminin est tout d'abord passé par l'investissement de La Pépinière comme lieu ressource pour ces jeunes filles qui viennent s'y retrouver pour faire leur travail scolaire.

L'absence de garçons du même âge sur les créneaux horaires des « devoirs » a permis l'investissement des filles. La question de la mixité fille/garçon reste un paramètre important à prendre en compte dans la compréhension de l'investissement de certains lieux.

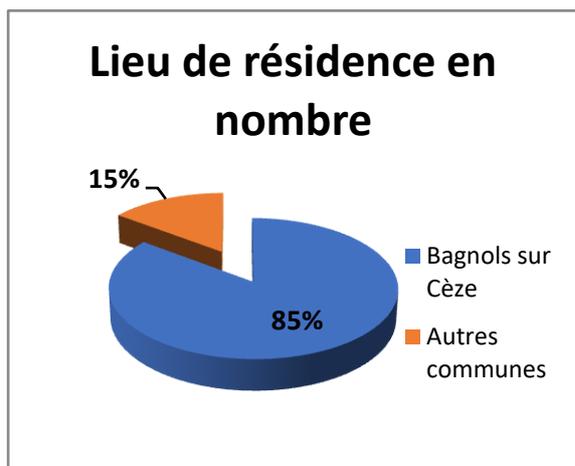
En l'absence des garçons sur ces temps-là, les jeunes filles se sont montrées curieuses et intéressées par les chantiers loisirs. Ainsi, petit à petit nous avons pu constater une augmentation des filles à La Pépinière et par la suite des demandes de participations aux chantiers loisirs.

Nous souhaitons leur proposer des actions collectives telles que des sorties « shopping » afin de créer un réel lien avec elles.

Les chantiers loisirs se déroulent principalement sur le quartier des Escanaux. Ils nous permettent d'entrer en relation avec les habitants et les jeunes qui y résident.

Notre champ d'intervention doit être la ville de Bagnols-sur-Cèze. Par conséquent, nous avons très peu de jeunes participants qui vivent en dehors de la ville.

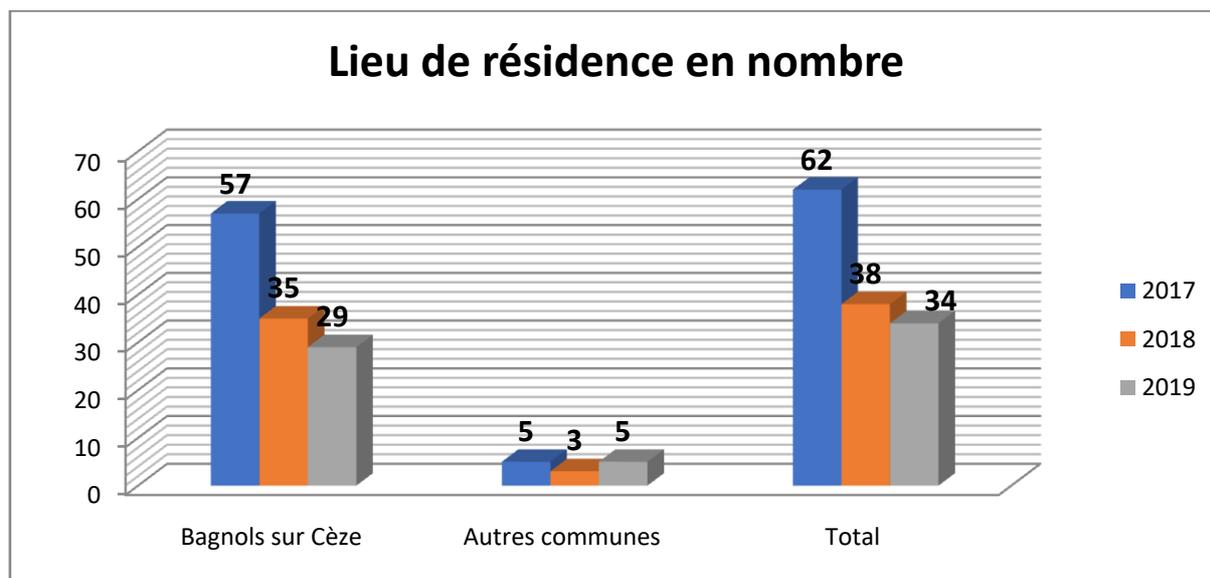
En revanche, nous avons principalement des jeunes issus des quartiers prioritaires.



85% des jeunes sont bagnolais et **72%** d'entre eux vivent au sein des quartiers prioritaires.

Les **15%** qui ne vivent pas sur Bagnols-sur-Cèze ont été rencontrés au Centre Ados et ont bénéficié de peu de chantiers (entre 1 et 3).

Les **10** nouveaux inscrits qui n'ont pas encore participé aux chantiers sont **tous** de Bagnols-sur-Cèze dont **70%** des quartiers prioritaires.



Les jeunes sont en demande pour participer aux chantiers loisirs et reviennent tous au moins 1 fois.

Les parents, que nous rencontrons tant lors des inscriptions qu'au sein du quartier, trouvent l'action très intéressante et bénéfique par le fait qu'ils peuvent évoquer que :

- Cela évite à leurs enfants de s'ennuyer et faire des « bêtises ».
- Ce soit valorisant pour les jeunes de faire une action qui apporte de la plus-value au quartier.
- Ils respecteront peut-être plus facilement les lieux qu'ils rénovent.

Les jeunes s'investissent pleinement
durant les 3 heures de chantier.



Les jeunes sont ponctuels.



Les jeunes respectent le cadre donné, les
consignes, le matériel, les habitants et les
éducateurs.

Les chantiers loisirs sont une véritable action citoyenne regroupant à la fois une présence sociale et des temps d'échanges informels auprès des jeunes du quartier. Ils permettent également de revaloriser l'image des jeunes du quartier notamment auprès des habitants, des parents mais également pour les autres jeunes et eux-mêmes.

Nous constatons que cette action est un bon moyen de faire connaître le service dans un quartier voire même dans une ville, de faire une évaluation des besoins tout en répondant à un manque d'activité de proximité.

Cependant, cette activité a ses limites par le nombre de participants et de participations et par la tranche d'âge des jeunes autorisés à travailler.

5. La Prévention Spécialisée au cœur des établissements scolaires

5.1. Accompagnement des Collégiens Temporairement Exclus

Le dispositif :

Face au constat, que la plupart des jeunes majeurs que nous accompagnons ont été en échec scolaire ou déscolarisés, Il nous paraît donc primordial d'intervenir auprès des plus jeunes pour prévenir les risques.

Le dispositif ACTE a été mis en place en 2017 ; il consiste à une prise en charge individuelle des jeunes temporairement exclus de leur établissement scolaire. Il dure de 1 à 3 jours.

Les objectifs principaux de cette action sont :

- Créer du lien avec les jeunes scolarisés.
- Prévenir le décrochage scolaire et la marginalisation.
- Travailler en partenariat avec les établissements scolaires.

Sur cette année **2019**, nous avons pris en charge **9** jeunes garçons, âgés de **12** à **15** ans contre **5** sur l'année 2018 et **4** sur l'année 2017.

2 collèges de la ville (Collèges du Bosquet et Gérard Philipe) nous ont sollicités cette année pour cette action, contre **1** seul l'an dernier.

Afin que nous puissions apporter aux jeunes une prise en charge adéquate en fonction de leur situation, nous avons élaboré un gros travail partenarial avec notamment, les structures suivantes :

- La Police Nationale
- Le Secours Populaire
- Le CSAPA
- Le Centre Ados
- La Mission Locale Jeunes
- Le CIO

Les critères d'évaluation de la Prévention Spécialisée :

- La *ponctualité du jeune* : Tous les jeunes pris en charge ont respecté le cadre donné.
- L'*investissement et l'intérêt du jeune* : Les **9 jeunes** ont été intéressés par ce que nous leur avons proposé. Ils ont su s'investir et se saisir de ce qu'ils ont pu entendre, apprendre et/ou voir.
- Le *changement de comportement* au niveau de l'établissement : **7 jeunes** ont changé leur comportement au sein du collège puisque nous n'avons pas eu de retour négatif de la part du principal de l'établissement.
- La *prise de conscience du jeune sur ces actes* : Les **9 jeunes** ont pris conscience des conséquences de leurs actes et tentent de changer leur comportement.

Les établissements nous sollicitent principalement pour des jeunes dont la sanction scolaire classique n'aurait pas de sens ou serait contreproductive. Les procédures d'exclusions des établissements appliquent en principe une exclusion de l'élève au sein de l'établissement et/ou une exclusion-inclusion, où l'élève est exclu de cours mais effectue différentes tâches au sein du collège.

La plupart des jeunes que nous avons reçus ont déjà « expérimenté » ce type de sanctions. Le travail engagé avec les CPE est alors bien souvent de redonner du sens à la scolarité et de sortir de la spirale d'échec.

Bien entendu, le temps de la prise en charge, ACTE n'a pas la prétention de pouvoir remédier instantanément aux difficultés des élèves mais plutôt d'en trouver la cause et de proposer des pistes de travail ou de réflexion à la fois aux élèves, aux personnels de l'établissement, ainsi qu'aux parents.

Les jeunes rencontrés sont pour la grande majorité dans l'échange, et bien souvent nous leur permettons de comprendre les raisons de leurs difficultés.

Un rapport écrit est rédigé à la suite de la prise en charge et remis lors d'un rendez-vous avec l'élève, la famille et un représentant de l'établissement. Nous informons les élèves de cet écrit et très souvent cela leur permet d'exprimer leurs ressentis. Les pistes de travail exposées aux bilans sont toujours abordées et réfléchies avec les élèves afin que ces derniers puissent trouver un sens et s'approprier ces propositions.

Bien souvent, les conseils éducatifs relèvent de l'étayage et du soutien à la famille.

Effectivement, nous constatons que les difficultés qui surgissent au collège font écho à des problématiques ou difficultés rencontrées dans la famille. L'éducation spécialisée, et plus particulièrement la Prévention Spécialisée, trouve alors tout son sens dans ce travail partenarial avec l'Education Nationale.

Nos missions nous permettent ainsi de proposer un accompagnement éducatif (Prévention Spécialisée ou orientation sur un autre service de la protection de l'enfance), et ce, afin de soutenir le jeune et sa famille dans sa scolarité.

Pour l'année 2020, nous souhaitons mettre en place une fiche navette afin d'adapter au mieux notre intervention en fonction des différentes problématiques que rencontre le jeune.

5.2. Interventions en classe relais

Nos interventions sur la classe relais ont été reconduites en 2019.

Le dispositif :

La classe relais est un dispositif géré par un établissement scolaire de la ville. Elle accueille, sur des sessions de 6 semaines de novembre à avril (entre chaque période de petites vacances scolaires) des jeunes en difficulté ou décrochage scolaire et/ou ayant des problèmes de comportement.

Les élèves orientés en classe relais relèvent, de par leurs problématiques, à un des publics cibles de la Prévention Spécialisée.

Repérés comme ayant un risque de décrochage lié au comportement et/ou à des difficultés scolaires importantes, la prévention s'inscrit de par sa présence, à lutter et prévenir toute forme de marginalisation.

Or, nous pouvons constater qu'un des facteurs de marginalisation chez les jeunes est la rupture scolaire, avant même qu'un projet professionnel ait pu être construit ou mis en place.

Une grande partie des jeunes accompagnés par le service de Prévention Spécialisée rencontre des difficultés liées à l'emploi ou la formation, causes de précarité pouvant aller jusqu'à la marginalisation.

Bien souvent, nous constatons que ces difficultés d'insertions sont le résultat de nombreuses ruptures, scolaire, familiale...

En intervenant au sein de la classe relais, le service de Prévention Spécialisée propose à ces jeunes ainsi qu'à l'établissement scolaire, un soutien pour prévenir les risques de ruptures.

Sous forme de temps d'échanges informels, les éducatrices ouvrent la parole sur tous les sujets qui peuvent questionner et mettre en difficulté ces jeunes. Il s'agit de les amener à retrouver du sens à leur scolarité.

Les sujets sont très variés, parfois amenés par les jeunes eux même, parfois par l'éducatrice. Il s'agit d'instaurer du dialogue, de faciliter la compréhension de certains thèmes, personnels ou sociétaux qui sont confus. L'idée est de toujours mettre en lien les échanges avec leur parcours de vie, leurs projections, et cela afin qu'ils se sentent partie prenante de leur orientation ou scolarité.

Chaque groupe est composé de **7** jeunes collégiens (maximum) par session.

Sur l'année 2019, nous pouvons préciser les éléments statistiques suivants :

- Nombre d'interventions : **9**
- Durée de l'intervention : **1h**
- Mode d'intervention : **Groupe d'expression libre**
- Nombre de jeunes rencontrés : **16 jeunes âgés de 13 à 16 ans**
- Nombre de garçons : **13**
- Nombre de filles : **3**
- Nombre de bagnolais : **7**

Le dispositif de classe relais poursuit quatre objectifs principaux :

- Faire connaître notre service aux jeunes.
- Proposer un temps d'échanges aux jeunes.
- Apporter un soutien éducatif aux intervenants.
- Développer le travail partenarial.

Les critères d'évaluation de la Prévention Spécialisée :

Le service de Prévention Spécialisée se donne trois critères d'évaluation :

- Interventions investies par les jeunes.
- Les jeunes ont un comportement adapté.
- Apports de connaissances aux jeunes.

Pour l'année 2020, nous nous donnons des objectifs de continuité de l'action :

- Continuer sur le même mode d'intervention.
- Continuer à évoquer les chantiers loisirs.

5.3. Interventions au collège Saint-Jean

Un partenariat avec le collège Saint-Jean est élaboré depuis plusieurs années.

Au départ, un groupe d'expression libre était proposé, un midi par semaine, aux collégiens volontaires.

Cependant, l'an dernier, nous avons constaté une diminution de la fréquentation et avons dû repenser notre intervention au sein du collège.

La CPE trouvait intéressant que nous intervenions auprès des jeunes de façon ponctuelle. Nos interventions pouvaient être individuelles ou collectives.

5.3.1. Interventions collectives

Les interventions collectives ont pour objectifs principaux :

- Sensibiliser les jeunes sur le harcèlement.
- Proposer un espace d'échanges aux jeunes.
- Faire connaître le service.
- Consolider le partenariat avec le collège.

Éléments statistiques :

Classes concernées: **2** de 6^{ème} et **1** de 5^{ème}

Durée: **1 heure** par groupe

Nombre de jeunes rencontrés : **75**

Sujet abordé : **Le harcèlement.**

N'ayant pas de recul sur ce type d'interventions, nous ne pouvons pas en faire une analyse. Cependant, nous faisons le constat que :

- Les jeunes ne se sentent pas en sécurité dehors.
- Ils ne connaissent pas les conséquences du harcèlement.
- Beaucoup ont déjà fait subir du harcèlement.
- Les jeunes sont dans l'échange et osent parler.

5.3.2. Interventions individuelles :

Le collège Saint-Jean n'a ni assistant(e) social(e) ni infirmier(e).

La CPE a toutes les casquettes et a besoin de soutien. Elle nous sollicite donc en fonction des problématiques individuelles des jeunes.

Elle prend contact avec nous et expose la difficulté rencontrée. Nous posons une date pour rencontrer le jeune au sein de l'établissement scolaire. Après l'entretien, un retour est fait à la CPE. Nous pouvons revoir les jeunes par la suite, soit au sein du collège soit en dehors.

Nous sommes un réel soutien pour l'établissement scolaire et les jeunes parlent librement lorsque nous les rencontrons. Le service étant identifié, notre accompagnement s'est poursuivi en dehors du cercle scolaire en particulier avec **2** familles.

6. La Prévention Spécialisée et le Centre Ados « La CASA »

La « CASA » est le Centre Ados dirigé par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien. Elle accueille les jeunes de 11 à 17 ans des communes du Gard Rhodanien.

Elle est ouverte :

Hors périodes de vacances scolaires :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 15h-19h
- Mercredi : 13h30-19h

Durant les vacances scolaires (sauf au mois d'août) :

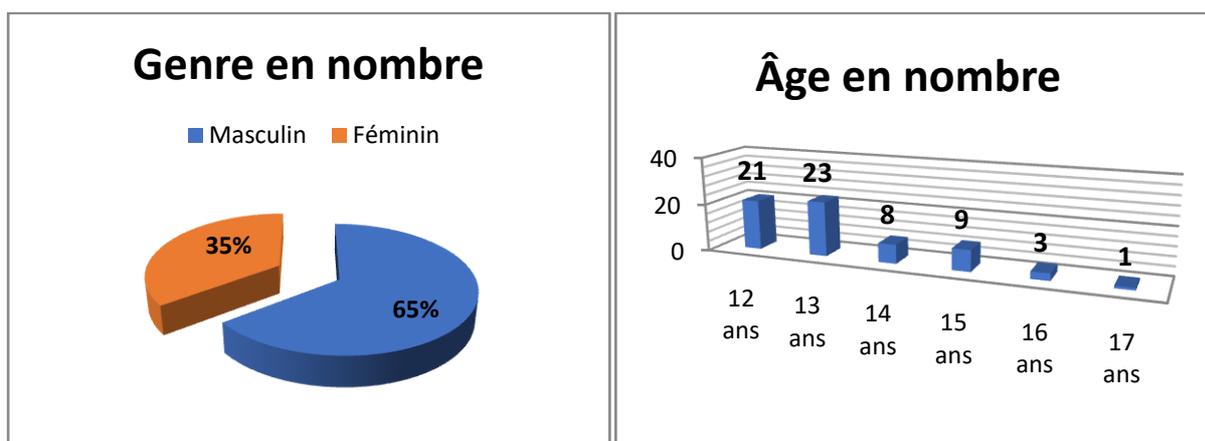
- Du lundi au vendredi avec des horaires variables en fonction des activités.
Le partenariat avec la CASA fonctionne depuis de nombreuses années.

En début d'année 2019, nous allions à la CASA tous les mardis midi. L'objectif principal était de proposer, durant la pause déjeuner des jeunes, des temps d'échanges sur différents sujets qu'ils choisissaient. Après plusieurs mois, nous avons constaté qu'il n'y avait pas assez de jeunes sur ces temps-là et que lorsqu'ils venaient, c'était pour profiter des différents jeux mis à leur disposition tels que les consoles, billard, baby-foot... De plus, la CASA n'autorisait pas la prise de repas sur place, ce qui limitait la venue des jeunes.

Nous avons donc repensé cette action et avons décidé, sur la fin d'année, de la proposer dans nos locaux, tout en prenant le repas. Nous n'avons actuellement pas le recul nécessaire pour analyser la pertinence de cette action.

Malgré cela, nous préservons le travail partenarial en rencontrant ponctuellement les animateurs et le directeur dans leurs locaux. Ils savent nous solliciter lorsqu'ils rencontrent des jeunes ayant des problématiques (scolaires, familiales...).

Nous intervenons également **1 journée** complète sur les périodes de vacances scolaires. Sur nos **4 journées** au sein de la CASA, nous avons rencontré **65** jeunes différents.



Sur les **21** jeunes de plus de 14 ans, **7** ont participé aux chantiers loisirs suite à nos interventions à la CASA.

Nos temps de présence à la CASA permettent aux jeunes de connaître le service.

7. La Prévention Spécialisée et la Maison Des Adolescents

La Maison Des Adolescents (MDA) propose différents dispositifs dont **2** pour lesquels nous sommes sollicitées :

7.1. Radéo

Le dispositif Radéo est un réseau professionnel de soutien et d'accompagnement auprès des familles et des professionnels confrontés à des jeunes en risque de rupture par radicalisation.

Les **2** missions de Radéo sont :

- Former l'ensemble des professionnels afin de comprendre le phénomène et d'acquérir un langage commun autour de la question de la radicalisation.
- Animer une plateforme départementale de traitement des situations de radicalisation ne relevant pas d'un suivi judiciaire.

Sur 2019, nous avons participé à **4** journées de supervision.

Ces instances nous permettent d'échanger sur des situations afin de prévenir le phénomène de radicalisation.

De plus, nous acquérons des connaissances afin d'appréhender ce sujet.

Notre service est le **référént** de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien pour ce qui concerne le phénomène de radicalisation.

7.2. Le dispositif Avenir Santé

Le dispositif **Adolescents Vulnérables Et Nouvelles Interventions en Réseau**, a été mis en place pour favoriser l'accompagnement psychologique des jeunes de 11 à 21 ans, des communes du Gard Rhodanien.

Il permet à ces jeunes de rencontrer un psychologue libéral rapidement ;

Sur 2019, une fratrie de **3** garçons a été orientée sur ce dispositif.

Le Service de Prévention Spécialisée met en avant les éléments d'évaluation suivant :

- Dispositif qui prend tout son sens au sein de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.
- Délais d'attente trop longs sur le CMPEA et le CMPP.
- Travail partenarial développé avec la MDA.
- Retour positif de la part des jeunes notamment concernant la disponibilité et les échanges avec les psychologues.

8. L'intervention au festival « Zion Garden »

Dans le cadre des missions de la Prévention Spécialisée, le service a, cette année encore, participé à l'évènement qui se tenait du jeudi 18 au samedi 20 juillet 2019.

Partant d'un des principes fondateurs de la Prévention Spécialisée de « L'aller vers », l'équipe participe au festival dans le but de rencontrer le public jeune hors cadre institutionnel afin de créer du lien et de favoriser par la suite un éventuel accompagnement.

Les objectifs principaux de cette présence sont :

- Rencontrer les jeunes, déjà connus/accompagnés, dans un autre contexte.
- Rencontrer des jeunes non connus du service.
- Aborder différents sujets tels que les consommations, addictions, comportements à risque.

L'intervention a eu lieu sur les **3** soirées de 17h à 22h aux abords et à l'intérieur du Zion. Le tarif de la place est de 12 euros par soirée. Au vu de la situation financière très précaire de la plupart des jeunes suivis par la Prévention Spécialisée, très peu peuvent payer l'entrée.

Évaluation du Service de Prévention Spécialisée :

Notre présence sur ces temps et lieux n'a pas permis de réelles rencontres. Les jeunes non connus du service sont peu accessibles car dans une dynamique festive loin de toutes demandes ou attentes spécifiques aux missions de la Prévention Spécialisée. D'autant plus que n'étant pas connus du service il est bien difficile de savoir si les jeunes présents sont de Bagnols-sur-Cèze et alentours ou d'autres régions.

En revanche, au vu des consommations et ventes de cannabis, notamment par les jeunes, une approche de type « prévention » semble être plus appropriée et encline à amorcer le dialogue.

Perspectives possibles :

- Permettre aux jeunes en situation précaire et désireux de se rendre à l'évènement de participer à des chantiers loisirs pour obtenir un Pass ou une place d'un soir.
Pour cela, il nous faut identifier les jeunes suffisamment en amont et avoir à notre disposition des entrées (collaboration avec la mairie/ou l'association BOULEGA).
- Former l'ensemble de l'équipe de la Prévention Spécialisée aux bases de la RDR, afin de pouvoir intervenir sur un champ restreint et spécifique des consommations et/ou comportements à risque chez un public jeune.
- Proposer un stand spécifique au public jeune.
- Adapter les horaires en fonctions des missions définies (intervention « prévention » avant le début du festival, maraudes pendant la soirée, accompagnement des jeunes sur le site du festival...).

Conclusion et perspectives 2020

La conclusion de l'évaluation externe indique :

« En conclusion, nous avons constaté que le service s'inscrit bien dans une démarche de progrès et dans une volonté d'apporter des réponses les plus adaptées aux besoins identifiés. Néanmoins, il faut souligner un manque de moyens humains et matériels évident compte tenu de l'ampleur de l'action à engager sur le terrain. Cette situation peut engendrer des fragilités sur un service indispensable dans le contexte local actuel. »

Malgré les retours élogieux de la part de nos partenaires et l'ancrage de ce service au cœur du quartier depuis des années, nous serons contraints en 2020 de réduire d'un mi-temps le temps de travail des éducatrices spécialisées. Cette réduction va impliquer une réorganisation du service qui va impacter obligatoirement les temps de présence de l'équipe et d'accompagnement des jeunes.

Enfin, nous suivrons les recommandations issues de l'évaluation externe, notamment de repenser et de réactualiser notre projet de service d'ici 2021. Nous nous attacherons tout au long de l'année 2020 à revoir les actions prioritaires et la formalisation des processus à mettre en place pour une meilleure visibilité et traçabilité de ces actions.



